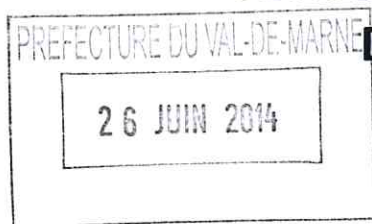


CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DU 24 juin 2014

Délibération n° 2014-06-24- 109

OBJET :	Approbation du versement d'une subvention à l'Association VMAPI (Val de Marne Actif Pour l'Initiative) dans le cadre du transfert des financements communaux des partenaires économiques
----------------	---

EXPOSE DES MOTIFS

Aux termes de la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville, la politique des villes en matière de soutien aux associations et réseaux d'entreprises est transférée à la Communauté d'agglomération.

Durant la période de transition et dans l'attente de définir et de préciser les modalités d'un partenariat entre la Communauté d'agglomération et les partenaires économiques, il est proposé de reconduire à l'identique, pour l'année 2014, les niveaux et modalités d'intervention et de soutien des villes portés jusqu'à maintenant.

Val de Marne Actif Pour l'Initiative, association loi 1901, a pour objectif de soutenir les initiatives entrepreneuriales créatrices d'emploi et d'activités économiques (TPE, associations et entreprises solidaires) sur l'ensemble du territoire départemental, par l'octroi de solutions de financements adaptées :

- prêts à ~~taux~~ ^{taux} zéro ou réduit sans caution ni garantie (prêts d'honneur, prêts Nacre, prêts aux associations et entreprises solidaires),
- garanties bancaires (France Active Garantie, Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes...),
- primes (Cap'Jeunes, quartiers en partenariat avec la fondation FAPE,...).

Financier solidaire, l'association s'adresse en priorité aux publics éloignés de l'emploi ou rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi : demandeurs d'emploi, allocataires des minimas sociaux, travailleurs handicapés, travailleurs précaires, jeunes, seniors,...

Membre des réseaux nationaux France Active et Initiative France, elle est principalement financée sur fonds publics (villes et EPIC, Conseil général, Conseil régional, Etat, Caisse des Dépôts et Consignation, FSE...),

Contexte du partenariat avec la Communauté d'agglomération Seine Amont et les villes du territoire :

Créée en 1999 (anciennement Seine Amont Initiative), l'association bénéficie depuis son origine du soutien des trois communes de la Communauté d'agglomération Seine-Amont, qui y ont adhéré dès sa création et contribué à doter son fonds de prêt d'honneur ainsi qu'au co-financement de ses frais de fonctionnement.

En accord avec l'ensemble de ses partenaires et financeurs, l'association a fusionné en 2011 avec trois autres plateformes infra-départementales de prêt d'honneur, afin de donner naissance à un acteur de dimension départementale, bénéficiant d'une meilleure visibilité et d'une plus grande efficacité au service des porteurs de projet.

Elle emploie à ce jour 11 personnes et mobilise plus d'une centaine de bénévoles, parmi lesquels de nombreux chefs d'entreprise, actifs ou retraités, experts comptables, avocats et autres professionnels de la création d'entreprise (banquiers, organismes d'accompagnement,...).

La permanence assurée à Vitry-sur-Seine sera prochainement accueillie au Centre de l'entrepreneuriat de Choisy-le-Roi qui regroupera à terme l'ensemble des structures d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise (Chambres consulaires, boutiques de gestion...) intervenant sur la Seine Amont.

Activité récente :

Au cours des 3 dernières années (de 2011 à 2013), l'association a financé sur l'ensemble du département près de 400 projets de TPE en création, reprise ou primo-développement et une trentaine d'associations ou entreprises solidaires. Sur ces 3 années, 5,4 M € de prêts aidés et 3,4 M € de garanties bancaires ont été octroyés, contribuant à lever près de 24 M € de prêts bancaires et favorisant l'accès ou le retour à l'emploi de plus de 1 000 personnes (source : rapport d'activité VMAPI 2013).

Sur le territoire de la Seine Amont, au cours de ces 3 ans, l'association a accueilli plus de 200 porteurs de projet TPE, financé 54 projets et 38 résidents de la Communauté d'agglomération (certains créant sur un autre territoire que celui de l'agglomération).

En 3 ans, plus de 640.000 € de prêts à taux zéro et plus 450.000 € de garanties ont été mobilisés au bénéfice des entrepreneurs du territoire de l'agglomération.

	2011	2012	2013	Total
Montant Prêts d'Honneur décaissés	63 250	157 500	151 000	371 750
Montant Prêts NACRE décaissés	52 125	133 700	84 950	270 775
Total Prêts à Taux Zéro	115 375	291 200	235 950	642 525
Montant garanties mises en place	89 830	241 628	121 150	452 608
Montant des primes Cap'Jeunes			4 000	4 000

Par ses interventions financières, l'association a appuyé la création ou la consolidation de 147 emplois (ETP).

	2011	2012	2013	Total
Emplois créés	27	37	22	86
Emplois consolidés / repris	15	14	33	62
Total emplois	42	51	54	147

A cela, il convient d'ajouter le soutien à des structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire, telles que Gare Au Théâtre (Compagnie de la gare), Espace Pour Entreprendre, Solidarité Internationale...

Des conventions ont été signées par les Villes de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine couvrant la période de 2012 à 2015. Les modalités de calcul des subventions sont basées sur la somme de 0,18 € par habitant soit 6 928 € pour Choisy-le-Roi, 10 273 € pour d'Ivry-sur-Seine et 15 374 € pour Vitry-sur-Seine.

Il est proposé de procéder au versement des subventions cumulées, 32 575 €, sur la base des conventions communales applicables pour 2014.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 juin 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,


APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Ouï l'exposé des motifs,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville
- vu les conventions quinquennales entre VMAPI et les Villes de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine approuvées par délibération des Conseils Municipaux de Choisy-le-Roi du 28 mars 2012 (n°12-051), d'Ivry-sur-Seine du 1^{er} janvier 2011 et de Vitry-sur-Seine du 22 juin 2011 (n°DL-11613)
- Considérant la demande de subvention de VMAPI en date du 19 février 2014

DELIBERE

Article 1 : approuve le versement d'une subvention à hauteur de 32 575 € dans le cadre du transfert des conventions de partenariats précitées,

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget communautaire


Pierre Gosnat
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

